MÉDÉRIC PRÉVOYANCE

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Santé

DEMANDE D'INSCRIPTION AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

N° D'ADHÉRENT

L'ENTREPRISE

RAISON SOCIALE ..... ÉTABLISSEMENT .....

LE PARTICIPANT (l'assuré principal)

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_| DATE DE NAISSANCE |_|_|_|_|_|_|_|_|

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL |_|_|_|_|_| VILLE .....

DATE D'EFFET |_|_|_|_|_|_|_|_| CATÉGORIE ❑ CADRES ❑ ARTICLE 36 ❑ NON CADRES

LES AYANTS-DROIT

NOM	PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ	N °DE SÉCURITE SOCIALE	DATE DE NAISSANCE	Rang de naissance
.....	.....	.....	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|	|_|_|_|_|_|_|_|_|	.....
.....	.....	.....	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|	|_|_|_|_|_|_|_|_|	.....
.....	.....	.....	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|	|_|_|_|_|_|_|_|_|	.....
.....	.....	.....	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|	|_|_|_|_|_|_|_|_|	.....
.....	.....	.....	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|	|_|_|_|_|_|_|_|_|	.....
.....	.....	.....	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|	|_|_|_|_|_|_|_|_|	.....

Les ayants droit peuvent être le conjoint ou concubin, les enfants de moins de 28 ans à charge (*voir au verso la définition générale*)

IMPORTANT

Le conjoint concubin bénéficie-t-il déjà d'un contrat santé géré par une autre « Mutuelle » ❑ OUI ❑ NON

Dans l'affirmative, ou **sans réponse de votre part**, votre conjoint et les enfants inscrits sur sa carte Vitale, sauf avis contraire, ne bénéficieront pas du système **Noémie** (télétransmission des décomptes), ni du tiers payant généralisé ***Viamedis*** *(voir au verso)*, tout en conservant cependant le droit à un remboursement complémentaire.

PIÈCES À JOINDRE

- **Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB/RIP) pour le versement de vos prestations** (NB. Il ne peut être enregistré qu'un seul RIB par famille).
- **Pour l'assuré principal** : photocopie de l'attestation Vitale.
- **Pour le conjoint/concubin**
  - Photocopie de l'attestation Vitale du conjoint ou du concubin s'il est immatriculé SS à titre personnel.
  - Attestation de vie maritale ou déclaration de vie commune pour un concubin (imprimé D 174, à demander à Médéric) ou PACS.
- **Pour les enfants de moins de 21 ans rattachés Sécurité sociale** sur l'attestation Vitale des parents
  - Pas de justificatifs particuliers, la photocopie de l'attestation Vitale des parents suffit.
- **Pour les enfants de moins de 21 ans non rattachés Sécurité sociale, mais immatriculés SS à titre personnel**
  - Certificat de scolarité de l'année en cours + photocopie du contrat d'apprentissage ou d'alternance ou de qualification, avec indication des revenus (la qualité d'ayant droit reste acquise tant que le revenu de l'enfant reste inférieur à 55 % du SMIC brut).
- **Pour les enfants étudiants de plus de 21 ans (et moins de 28 ans)**
  - ***Étudiants non salariés*** : certificat de scolarité de l'année en cours + photocopie de l'attestation Vitale de leur régime étudiant (LMDE, SMEREP, SMERRA, SMESA, etc...).
  - ***Étudiants salariés*** : certificat de scolarité de l'année en cours + photocopie de l'attestation Vitale + photocopie du contrat de formation ou justificatifs des revenus (la qualité d'ayant droit reste acquise tant que le revenu de l'enfant reste inférieur à 55 % du SMIC brut.

Selon les indications figurant au verso de cette fiche, votre inscription au régime santé de Médéric ouvre droit aux services de télétransmission automatique des décomptes Sécurité sociale (système **Noémie**) et au service de tiers payant ***Viamedis***) pour lequel vous recevrez une carte ainsi qu'un mode d'emploi postérieurement à votre enregistrement (si votre contrat ouvre droit à ce service).

Fait à ....., le .....
Signature du participant (assuré principal)
précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à ....., le .....
Signature de l'employeur
Qualité du signataire .....
Cachet

Médéric Prévoyance
Institution de prévoyance régie par le Code de la sécurité sociale
21, rue Laffitte 75317 Paris cedex 09 - Tél. 01 56 03 34 56 - Fax 01 56 03 45 67
www.mederic.com

À retourner complété à votre entreprise

Les informations figurant dans ce document (sur la présente demande d'inscription) sont indispensables pour l'établissement et la gestion de votre dossier. Nous vous rappelons que, conformément à la loi Informatique et Libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification de toute information vous concernant figurant sur les fichiers de l'Institution. Sauf opposition écrite de votre part, ces informations peuvent être communiquées aux organismes du Groupe Médéric et à ses partenaires, dont la liste vous sera transmise sur simple demande. Nous vous remercions d'adresser vos courriers à ce sujet à : Groupe Médéric - Secrétariat général - 21, rue Laffitte 75317 Paris cedex 09 ou par e-mail : sgil@mederic.fr

CONSEILS PRATIQUES SUR VOS REMBOURSEMENTS

NOEMIE

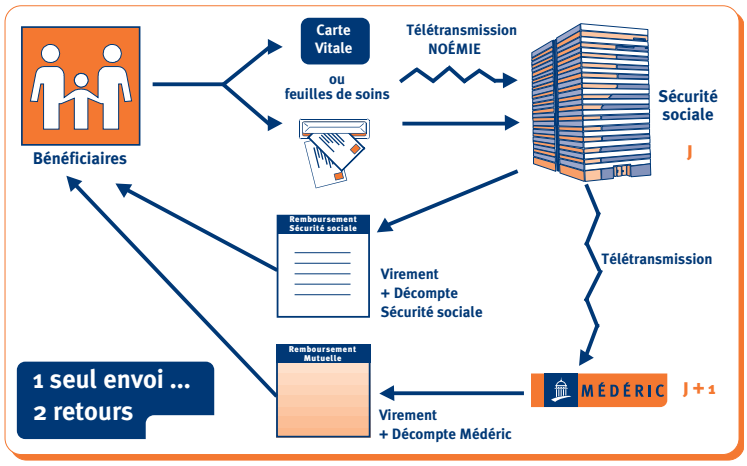

Remboursements automatisés (système dit NOEMIE)

- Si vos relevés de Sécurité sociale portent une mention de **transmission** à la mutuelle, **ne nous les adressez pas**, le règlement est automatique.
- Si vos relevés **ne signalent pas la transmission** à votre mutuelle, (décomptes du régime général, de régimes spéciaux, de travailleurs non salariés, MGEN, régimes d'étudiant, MSA, etc.), vous devez **nous transmettre les relevés originaux** de la Sécurité sociale pour que Médéric puisse procéder à votre remboursement complémentaire.
- Pour toutes les **dépenses non remboursées** par la Sécurité sociale (tickets modérateurs, factures d'optique, d'hospitalisation ...), **adressez à Médéric vos reçus ou justificatifs originaux.**

Nouveaux cotisants. N'oubliez pas de **vous faire radier de votre ancienne mutuelle** pour pouvoir bénéficier du remboursement automatisé par télétransmission NOEMIE chez Médéric.

Tiers-payant total : Sécurité sociale + *Viamedis*

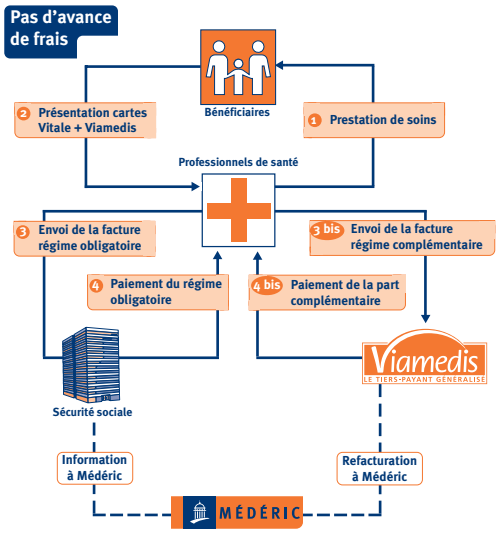

TIERS PAYANT *Viamedis*

Si votre contrat vous donne droit à ce service, vous recevez chaque année une carte de tiers payant qui vous dispense d'avancer les frais des actes figurant sur cette carte.

Ce système est géré par notre partenaire ***Viamedis***.

Mode d'emploi :

- **Utilisez systématiquement** votre carte ***Viamedis*** chez votre pharmacien. Sinon, ces dépenses ne feront pas l'objet d'un remboursement « automatisé ».
- **En cas de radiation, prévenez vos professionnels de santé habituels (pharmacien ...) afin qu'ils mettent à jour leur fichier, et retournez vos cartes *Viamedis* à votre centre de gestion Médéric pour destruction.**

  Toute utilisation injustifiée ou frauduleuse vous exposerait à un recouvrement de nature contentieuse sur des prestations indûment réglées en tiers payant par *Viamedis*.
- **Une notice complète** sur le fonctionnement du tiers payant ***Viamedis*** accompagne votre carte. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

LA GESTION AU QUOTIDIEN

Un nouveau bénéficiaire (enfant, conjoint...) ?

Adressez-nous la photocopie de votre **attestation Vitale modifiée**, afin de nous permettre d'assurer la bonne continuité des services **NOEMIE** et ***Viamedis*** pour l'ensemble des bénéficiaires de votre couverture santé.

Un changement d'adresse ?

Faites-vous **d'abord** enregistrer auprès de votre **nouveau centre de Sécurité sociale**, puis adressez-nous la photocopie de votre attestation Vitale modifiée, en précisant « changement d'adresse ». Cette précaution préservera la continuité du service NOEMIE.

Vous avez des enfants de plus de 20 ans ?

Pensez à nous fournir **avant chaque 1er décembre, les justificatifs** de leur scolarité et de leur affiliation au régime des étudiants, afin de nous permettre de prolonger leurs droits sur l'année suivante.

Votre conjoint / concubin bénéficie déjà d'une autre mutuelle ?

Il ne bénéficiera ni du système NOEMIE, ni du tiers payant ***Viamedis***, tout en conservant cependant le droit à un remboursement complétant celui de sa première mutuelle, s'il subsiste des frais à sa charge. Il vous suffira alors de nous présenter le décompte original de cette autre mutuelle.

L'historique de toutes vos prestations est « en ligne » !

Rendez vous sur **www.mederic.com** et accédez à la rubrique « vos remboursements santé » pour vous inscrire à ce service.

GM - A 264 - 04-05/111010